

AVIS DE CONCOURS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Réunion,
ouvre, au titre de l'année 2023

Les concours externes de sapeurs-pompiers professionnels.

Catégorie C : Femme / Homme



SDIS 974

Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Réunion

CONDITIONS

- **Au concours ouvert au titre 1 :** Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret du 13 février 2007.
- **Au concours ouvert au titre 2 :** Les candidats ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire, justifiant de trois ans* au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de jeune sapeur-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du Bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile **et** ayant suivi avec succès la formation initiale de sapeur-pompier volontaire de 2^{ème} classe ou une formation jugée équivalente par la commission mentionnée à l'article 7 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012.

Ce concours externe est également ouvert aux candidats ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen justifiant d'une qualification jugée équivalente à celle délivrée aux sapeurs-pompiers volontaires par la commission mentionnée à l'article 7 du décret n°2012-520 du 20 avril **et** de trois ans* d'activité.

PERIODE D'INSCRIPTION

- ❖ **Le retrait du dossier d'inscription peut se faire :**
 - Par téléchargement via www.sdis974.re, rubrique « Devenez sapeur-pompier professionnel » du **mardi 02 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023 minuit.**
 - Par demande par voie postale à l'adresse mentionnée ci-dessous, du **mardi 02 mai 2023 au vendredi 23 juin 2023 minuit**, le cachet de la poste faisant foi.
- ❖ **Dépôt des dossiers d'inscription :**
 - Retour par voie postale, au plus tard le **lundi 03 juillet 2023 minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

**SDIS de La Réunion
(Cellule Concours)
94 rue Monthyon, BP 2011
97487 Saint-Denis Cedex**

DATE DES ÉPREUVES

- Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront à Saint-Denis, **mardi 21 novembre 2023.**
- Les épreuves physiques de préadmission se dérouleront (lieu en cours de détermination) à **partir du lundi 8 janvier 2024.**
- Les épreuves orales d'admission se dérouleront (lieu en cours de détermination) à **partir du lundi 11 mars 2024.**